

**Communiqué**

## **À PROPOS DE DIEUDONNÉ**

■ Dieudonné M'bala M'bala tient dans ses spectacles des propos qui lui ont valu d'être condamné à plusieurs reprises. Il a récidivé récemment, semblant regretter, à propos du journaliste Patrick Cohen, que « *les chambres à gaz... Dommage...* ». Ainsi près de soixante-dix ans après la fin du génocide des juifs dont les auteurs ont été condamnés par le Tribunal international de Nuremberg, la haine antisémite s'exprime à nouveau sur la place publique.

L'*Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE)*, créée en 1943, dont les fondateurs, juifs résistants issus de l'immigration, ont connu l'antisémitisme avant-guerre, est indignée et préoccupée de la montée en France de la banalisation du racisme et de l'antisémitisme, dont témoignent entre autres les affaires « Dieudonné » et « Taubira ».

À l'initiative du MRAP, qui a succédé au MNCR (*Mouvement National Contre le Racisme*) créé par l'UJRE à la Libération, la France est le premier pays d'Europe à s'être doté en 1972 d'une législation antiraciste, complétée en 1990 d'une loi mémorielle dite loi Gayssot qui élargit son domaine d'application. Elle peut en être fière.

La liberté d'expression doit être la règle dans le respect des textes en vigueur et son utilisation abusive, car raciste, l'incitation à la haine de l'autre, à la xénophobie, à l'antisémitisme et au racisme sont des délits punis par la loi. La loi, rien que la loi, toute la loi.

L'**UJRE** condamne tous les racismes et met en garde contre tout battage médiatique indécent qui banaliserait la parole raciste et antisémite.

L'**UJRE** souhaite que des mesures soient prises rapidement pour sanctionner tous ces délits.

L'**UJRE**, considérant que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne saurait se réduire à des mesures administratives, appelle au plus large rassemblement – en premier lieu des victimes de tous les racismes – pour que cette lutte passe par une action politique, idéologique et éducative. ■